

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 5 MAI 2014 à 20 h 30

---

**Présents** : FILLET Pierre-Louis, BAUDRIER Marie-Odile, FEUGIER Monique, CHATELAN Françoise, HUSTACHE Pierre, DROGUE Pierre, MICHEL Camille, GONTIER Jean-Louis, CHAZOT Gilles, DROGUE Emmanuel, BLANC Alain

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Gilles CHAZOT

**Autre personne présente** : Delphine GREVE

---

## Relevé de décisions :

- Présentation par chaque commission de son plan d'action pour le mandat lors du conseil du 7 juillet 2014.
- Indemnité de conseil du percepteur fixé au taux maximum
- Mise en place de la réforme des rythmes scolaires à partir de septembre 2014 pour l'école maternelle : les TAP (temps d'activités périscolaires) seront encadrés par Christine Vignon et Maïté Vallet
- Présentation des plans du projet d'extension de la crèche
- Dégradation du crépi du clocher : relance de l'entreprise Combier
- Réhabilitation du filtre à sable de la STEP : constat de malfaçon lors de la pose du drain
- Traversée du village : travaux reportés en 2015. Accord du Département pour subventionner les travaux.
- Demande de la Sci Crisflo : rencontrer Gabriel Veyret, propriétaire de la parcelle A384 avant de prendre une position définitive

} Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2014. Gilles Chazot est désigné comme secrétaire de cette séance.

## **1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **} Suivi et fonctionnement du conseil municipal**

Chaque commission devra présenter pour le conseil du 5 juillet ses actions prioritaires et si possible chiffrées afin que des priorités soient définies pour le mandat.

Au préalable, chaque commission se réunira suivant le planning ci-dessous :

- école et RPI : 12 mai à 20h (commission intercommunale)
- voirie : 16 mai à 18h
- Communication : 16 mai à 20h
- vie et animation du village : 22 mai à 20h30
- bâtiments communaux : 28 mai à 18h
- eau-assainissement : 10 juin à 20h30
- CCAS : 11 juin à 20h
- Grange Marcon : 18 juin à 20h30

## **2. FINANCE, BUDGET**

### **} Indemnité de conseil du percepteur**

Au delà des missions obligatoires assumées par le Trésorier, la Commune a la possibilité de bénéficier de prestations supplémentaires de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable de la part du comptable public.

Ces tâches assurées en sus de celles rémunérées par l'Etat, comprennent notamment : la participation à des réunions, l'aide à la confection des documents budgétaires, la réalisation d'analyse financière, la gestion de trésorerie, l'organisation de séances d'information. En contrepartie, une indemnité dite de conseil et de confection budgétaire peut être attribuée suivant les modalités de calcul prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/1990.

Elle revêt toujours un caractère personnel et doit faire l'objet d'une nouvelle délibération à chaque renouvellement de l'assemblée délibérante et lors du changement de Trésorier.

Au cours du précédent mandat, le Conseil Municipal avait bénéficié de l'ensemble de ces prestations et attribué l'indemnité au taux maximal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer le taux maximum de l'indemnité de Conseil au comptable public.

## } **Ventilation de certains comptes du budget de fonctionnement : reporté**

### **3. ECOLE**

#### } **Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires**

Camille Michel présente le travail de la commission scolaire sur le contenu et l'organisation des TAP pour l'école maternelle (temps d'activités périscolaires : lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 14h30). Ce travail sera mis en commun avec St Martin en Vercors lors de la réunion du 12 mai.

Le contenu sera des activités encadrées mais non dirigées. L'encadrement sera réalisé par Christine Vignon (ATSEM) et Maïté Vallet (agent d'animation de la salle hors sac). L'inscription se fera à la période.

Une réunion sera organisée avec Christine et Maïté pour affiner le nombre d'heures nécessaires (encadrement, ménage et rangement supplémentaire liés au mercredi) et pouvoir budgétiser les charges de personnels engendrées.

Les élus se chargeront de répondre au questionnaire de l'AMF relatif à la réforme des rythmes scolaires.

La commission école de St Martin a transmis son travail sur le contenu des TAP prévu pour l'école primaire. Les élus de St Julien trouvent que l'encadrement prévu est insuffisant (actuellement 36 élèves) et recours de manière importante au bénévolat.

Un nouveau décret permet de regrouper les TAP sur une demi-journée. Les élus de St Julien ne sont pas favorables à une modification des horaires validés par l'Inspection Académique.

La question de la mise en place d'un SIVOS sera reposée lors de la commission intercommunale du 12 mai.

### **4. BATIMENT COMMUNAUX**

#### } **Présentation du projet d'extension de la crèche**

Pierre-Louis FILLET rappelle les enjeux du projet d'extension de la crèche : l'obligation faite à la crèche de fournir les repas et les couches et un problème de place pour concilier les différences de rythmes des tout petits avec les plus grands.

Une architecte, Lisa Pasqualon a été recrutée en 2013. Différents scénarios ont été envisagés :

- Extension sous le préau mais nécessité de construire un préau.
- Utiliser la partie mairie (accueil, salle du conseil, salle d'archive) : cette solution permettait d'optimiser l'utilisation des bâtiments sachant qu'une partie de la Grange Marcon pourra recevoir les locaux de la mairie. Mais les délais de rénovation de la Grange ne sont pas connus et il se pose la question de l'emplacement de la mairie en attendant.

Le scénario retenu est une combinaison des deux précédents : utilisation d'une partie du préau et de la salle du conseil et des archives.

A terme l'accès à la crèche se fera par l'est mais il faut maintenir un accès côté route départementale dans l'attente des travaux de voirie à l'arrière de l'école.

Les plans de ce scénario sont présentés aux élus.

Le CAUE fait plusieurs remarques :

-réduction du préau

-Réduction du bureau à côté du vestiaire pour la création d'une salle de repos spécialement pour les bébés.

- accès direct entre l'école et la salle de restauration réduit la taille du vestiaire de l'école maternelle : revoir la connexion

Ces plans ont été présentés lors de l'assemblée générale des Vercoquins.

L'institutrice et l'ATSEM soulèvent le problème du vestiaire et le passage des parents des enfants de la crèche par la cour de l'école (accès par l'est). Une solution serait la création d'une coursive (inconvenient : réduit encore le préau) ou l'ouverture d'une porte côté nord (problème de dénivelé de terrain)

Le montant des travaux est estimé entre 303 600 euros et 339 600 euros. Les subventions attendues sont celles de la CAF (convention signée en 2014), la DETR (Etat) et du conseil général. Mme També, conseillère CAF, viendra présenter le PSU (prestation sociale unique) et le dossier de subvention aux élus le 16 mai.

La commission bâtiment travaillera sur le détail des lots chauffage, plomberie, isolation et électricité.

#### **} Dégradation du crépi du clocher et suite à donner**

Malgré un premier courrier en 2013, l'entreprise Combier n'est pas intervenue pour résoudre le problème du crépi du clocher qui se détache. Une seconde relance par l'intermédiaire du maître d'œuvre, M. Bacquet sera faite.

## **5. EAU – ASSAINISSEMENT**

#### **} Travaux de réhabilitation du filtre à sable de la STEP du village**

Alain Blanc présente les travaux de réhabilitation du filtre à sable qui sont désormais finis.

Les travaux ont permis de constater que les drains étaient posés dans le sable et non dans le gravier, ce qui explique le colmatage des tuyaux. D'autre part, ces dysfonctionnements réduisent la durée de vie des filtres. Deux autres filtres se colmatent (arrivée d'eau dans le regard de bouclage du filtre), ce qui laisse présager que les drains sont également mal posés.

Le technicien Satese sera contacté pour étudier la suite à donner.

## **6. VOIRIE**

#### **} Réaménagement de la traversée du village : subvention et planning des travaux**

Le 15 avril, la Commission Organique d'Aménagement départemental a statué sur les subventions à accorder au projet de réaménagement de la traversée du village. Les subventions globales attendues sont de 130 000 euros.

Le début des travaux sera décaler en 2015 au vu de la durée du chantier et des autres travaux prévus dans les Gorges de la Bourne et des Goulets qui prévoient une déviation par St Julien.  
La commission voirie devra travailler sur l'appel à candidature pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

Concernant le mur de soutènement de la RD dans le village, le service des routes du Département a prévu une réunion avec les propriétaires concernés.

### } **Demande de la SCI Crisflo pour l'acquisition d'une bande de terrain**

Jean-Louis Gontier quitte la salle du conseil.

Pierre Drogue présente les conclusions de la commission voirie qui s'est rendue sur place le 21 avril. Il rappelle qu'il est nécessaire de laisser un passage suffisant pour le croisement de deux véhicules (accès à l'ancien jardin Marcon). Pour cela, l'acquisition de la parcelle A 384 appartenant à Gabriel Veyret est nécessaire. Pierre-Louis Fillet le rencontrera.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

- Le 24 avril, Pierre-Louis Fillet a été réélu président de la Communauté des Communes du Vercors (CCV). L'élection du nouveau comité syndical du Parc du Vercors aura lieu le 7 juin.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h.
- Les élections européennes auront lieu le 25 mai de 8 h à 18h.
- La réouverture du Café Brochier par Muriel et Didier Rein est prévue le 14 juin.
- Emmanuel Drogue demande l'intervention de la gendarmerie pour faire enlever une voiture 205 Peugeot stationné depuis plusieurs mois au cœur du village.
- Des personnes se sont installées sur le parking de l'aire de pique nique depuis le 14 avril. Au-delà de 7 jours, cela est considéré comme du stationnement abusif. Les personnes concernées ont été contactées et doivent partir avant le 12 mai. Les règles de stationnement et d'utilisation de ce parking seront rappelées par affichage.
- Marie-Odile Baudrier demande si des travaux peuvent être envisagés pour éviter que l'eau de ruissellement de la route départementale stagne en hiver formant de la glace ou s'écoule jusque dans le hameau. Un courrier sera adressé au CTD de St Jean en Royans.
- Françoise Glénat demande que les quilles soient installées dans le village. Elle demande la date d'intervention de l'entreprise Blanc pour goudronner la tranchée du paratonnerre autour de l'église.
- Gérard Sardin demande à être informé des échanges de terrain autour de la mairie.

- Pierre Drogue demande que Aymeric Arnaud ne clôture pas les chemins ruraux : risque d'accident pour les pratiquants de VTT.  
Fin du conseil municipal à minuit.